



Consumer and
Corporate Affairs Canada
Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada
Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

AM-4818

NOV 25 1992

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electronic Bench Scale

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Affaires commerciales Canada, pour (catégorie d'appareil):

Balance de table électronique

APPLICANT / REQUÉRANT:

Digi Canada Inc.
51A Caldari Road, Unit #1
Vaughan, Ontario
L4K 4G3

MANUFACTURER / FABRICANT:

Teraoka Seiko
Ohsaki, Tokyo, Japan

MODEL(S) / MODÈLE(S):

DS-640

RATING / CLASSEMENT:

DUAL RANGE/Double portée:
0-6 kg x 0.002 kg
6-15 kg x 0.005 kg
OR/ou
30 lb x 0.01 lb

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is an electronic self-contained microprocessor controlled electronic bench scale that can be fitted with a remote or built-in electronic weight indicator.

The base of the device is fabricated from plastic and steel. It is supported by four lockable and adjustable feet and has a bulls-eye level indicator.

The single ended shear beam load cell is bolted to the base of the device and is protected from overloading by adjustable stops.

The platter support is bolted to the load cell and supports the load receiving element which is fabricated from stainless steel.

Metrological function switches are located in the base of the device.

The zero and span adjustment are located within the housing of the device which can be sealed with a lead and a wire seal or a paper seal. The design is exempt from providing ready access to all other components or adjustments without breaking the seal as specified in SGM3/10.

The following controls are located on the front side of the weighing section.

OFF/ON. For powering the device on/off.

RE ZERO. Used to set the device to a zero condition.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est une balance de table électronique autonome pilotée par microprocesseur, qui peut être liée à un indicateur pondéral électronique à distance ou intégré.

Le socle de l'appareil est fabriqué en plastique et en acier. Il est soutenu par quatre pieds réglables et verrouillables et est muni d'une bulle de mise au niveau.

La cellule de pesage de cisaillement asymétrique est boulonnée au socle de l'appareil et est protégée contre la surcharge au moyen de butées réglables.

L'élément récepteur de charge fabriqué en acier inoxydable repose sur le support du plateau qui est boulonné à la cellule de pesage.

Les interrupteurs associés aux fonctions métrologiques sont situés dans le socle de l'appareil.

Les réglages de la portée et du zéro se trouvent dans le boîtier de l'appareil lequel peut être plombé à l'aide d'un plomb et d'un fil métallique ou d'un papier inviolable. La conception est exemptée de rendre accessible les autres parties composantes ou ajustements sans briser les sceaux conformément aux exigences de la norme ministérielle SGM3/10.

Les commandes suivantes se trouvent sur l'avant de l'élément peseur.

OFF/ON. Sert à mettre l'appareil sous tension ou hors tension.

RE ZERO. Sert à mettre l'appareil à zéro.

SUMMARY DESCRIPTION: (Continued)

Annunciators are provided on the remote indicator for Zero, lb, kg, Overload, and Error.

The DS-640 has the capability of being interfaced to a compatible cash register to form an electronic point of sale system.

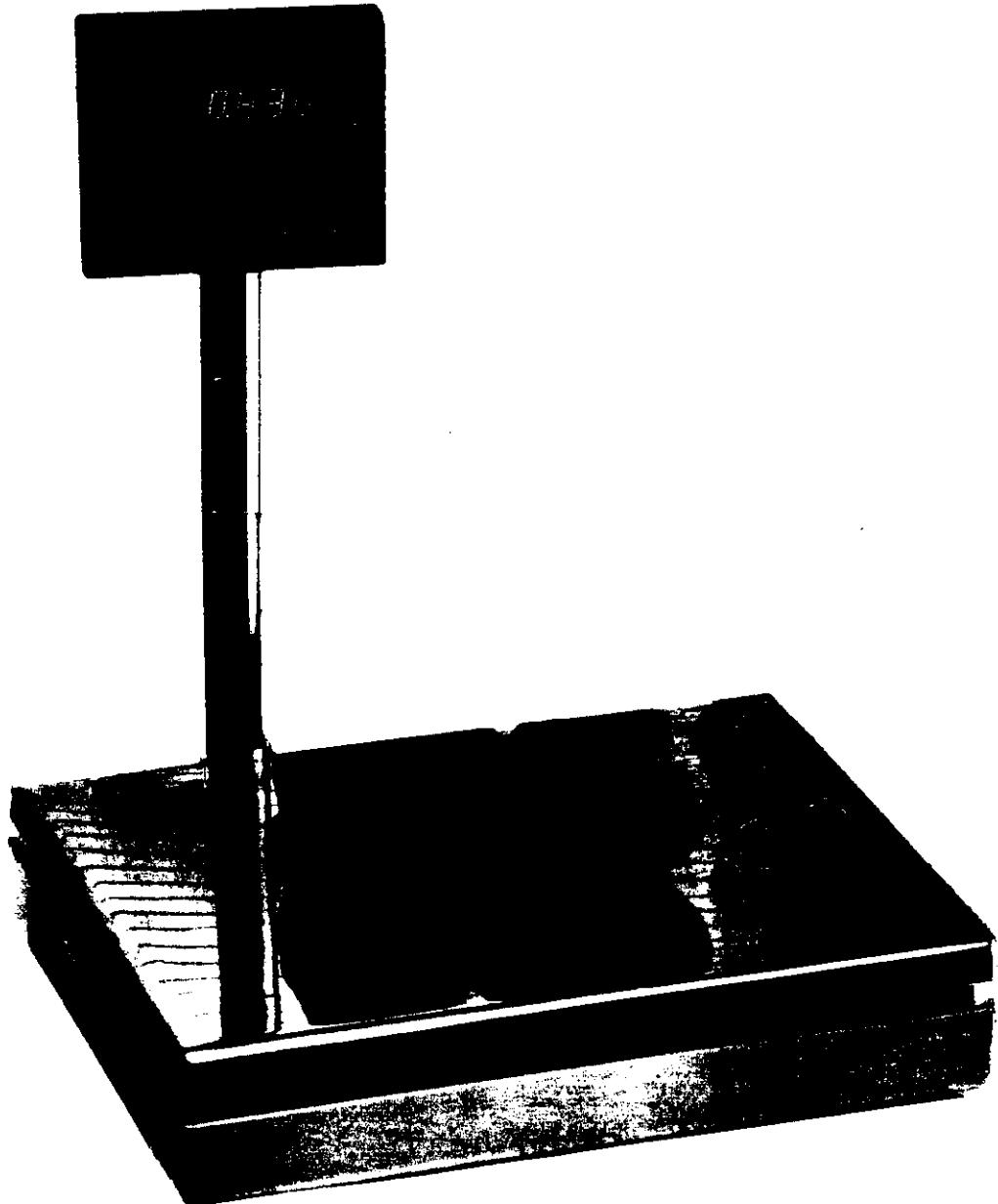
The device is fitted with both operator and customer displays. However, a single remote display, incorporating a zero button, is available as an option.

DESCRIPTION SOMMAIRE: (Suite)

L'indicateur à distance comporte des voyants associés au zéro, au poids en lb, au poids en kg, à la surcharge et aux erreurs.

Le modèle DS-640 peut être branché à une caisse enregistreuse compatible de façon à former un ensemble de point de vente électronique.

L'appareil est munie d'un dispositif d'affichage; l'un étant destiné à l'opérateur et l'autre au client. Un dispositif d'affichage à distance simple, incorporant une touche de remise à zéro, est toutefois disponible en option.



APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, and manner of use of trade devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.


R.C. Bruce

Chief
Weights and Measures

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Affaires commerciales Canada.

NOV 25 1992

Date

Chef
Poids et Mesures